

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 12 février 2021 s'est réuni en session ordinaire, salle Lamoricière en mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Christian JABIER donne pouvoir à Catherine BROCHARD, Julien LESCASSE donne pouvoir à Martial RICHARD, Myriam VERDIÉ donne pouvoir à Sophie PACÉ, Damien MÉCHINEAU donne pouvoir à Solène MOUILLARD, Nicolas GILLIER donne pouvoir à Bruno JAUNET

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Martial RICHARD est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 21 janvier 2021.

André LEBRETON demande à ce que les observations suivantes soient consignées :

Délibération n°3 Joël PHELIPPON voix POUR

Délibération n°4 André LEBRETON ne participe pas au vote

Délibération n°5 André LEBRETON ne participe pas au vote

Le PV et le CR du Conseil municipal du 21 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité avec observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## **1 – Maison France Service**

Madame le MAIRE présente le projet d'espace MAISON FRANCE SERVICES (MFS) envisagé dans les locaux de l'ancienne mairie. Elle rappelle que la mairie a déposé un dossier de candidature à la labellisation de cet espace par les Services de l'Etat.

Madame le MAIRE présente le programme des travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires, avec une demande de subvention d'investissement au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Elle précise qu'en cas de labellisation une subvention de fonctionnement est également versée à la commune.

Sophie PACE demande quels sont les opérateurs prévus dans la MFS

Madame le MAIRE énumère les opérateurs: Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste, CDAD (ministère de la Justice), DGFIP (Services fiscaux). Elle précise que ce sont les partenaires nécessaires pour l'ouverture. Après, en fonction des besoins relevés d'autres pourraient venir élargir l'offre.

Sylvain MOULET demande si des agents d'accueil vont être recrutés.

Madame le MAIRE explique que le service est en train de s'organiser avec des agents qui sont déjà en poste à la mairie sur des remplacements

André LEBRETON demande si l'ouverture d'une MAISON FRANCE SERVICES entraînera la fermeture du Bureau de Poste

Madame le MAIRE indique que les dossiers ne sont pas liés. Concernant le bureau de Poste la mairie est en contact avec la Direction régionale de la Poste pour voir quelle solution peut être proposée.

Evelyne RAULET demande quelles compétences du Ministère de la Justice seront proposées dans la MAISON FRANCE SERVICES

Madame le MAIRE précise que l'opérateur partenaire est le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), qui est la porte d'entrée du ministère de la Justice pour les habitants.

Question adoptée à l'unanimité

## **2 – Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – Rapport**

Madame le MAIRE rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Madame le MAIRE précise que le Rapport présente l'analyse de la structure des dépenses et des recettes de 2020. Les chiffres sont issus du Compte administratif qui est le réalisé du Budget. Les opérations d'ordre qui sont des écritures comptables sans impact sur les charges réelles.

Madame le MAIRE présente l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement et le résultat (excédent global), ainsi que les restes à réaliser, les opérations engagées mais pas réglées.

Madame le MAIRE explique que la baisse des charges à caractère général est liée à la crise sanitaire, notamment des prestations des services supprimées comme la restauration scolaire. Elle précise que bien entendu ces prestations non payées au prestataire n'ont pas été facturées aux familles non plus.

Les charges de personnel n'ont pas diminué en raison de la crise sanitaire, d'où l'évolution des pourcentages qu'il convient d'analyser avec précaution.

Madame le MAIRE présente le ratio charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement . Ce comparatif doit être évalué avec prudence car dépend du périmètre pris en compte.

Madame le MAIRE présente l'évolution des charges de personnel et précise que la compensation des assurances en cas d'arrêts maladie n'est pas intégral car une franchise est appliquée.

Pour information, Madame le MAIRE indique que dans les projections pour 2021 il est intégré la revalorisation de l'IFSE, la MAISON FRANCE SERVICES et l'intégration de la mise à disposition de la directrice du Centre de loisirs, auparavant comptabilisé sur un autre chapitre.

Sylvain MOULET demande l'évolution des ETP sur les 4 dernières années

Madame le MAIRE précise que ces chiffres ont été présentés à la commission du Personnel et qu'ils seront précisés ultérieurement.

Madame le MAIRE présente les charges de gestion courante.

Madame le MAIRE indique qu'il y a une baisse des charges financières car il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2020.

Madame le MAIRE présente le ratio de structure sur le financement (coefficient d'autofinancement courant) qui est stable par rapport à 2019.

Madame le MAIRE demande s'il y a d'autres questions concernant la partie dépenses.

Madame le MAIRE passe à la présentation de la partie recettes.

Madame le MAIRE explique que sur le CA 2020 il y a une écriture qui perturbe la lisibilité du document, car le résultat du budget assainissement a transité par le budget commune au moment de la clôture du Budget annexe.

Madame le MAIRE présente le ratio des impôts directs qui s'explique par la relative faiblesse des valeurs locatives de la commune par rapport aux moyennes départementales.

Madame le MAIRE présente un tableau avec l'évolution des taux d'imposition et des produits fiscaux depuis 2014.

Sophie PACE demande si en 2020 la suppression de la Taxe d'Habitation a été effective.

Madame le MAIRE confirme et explique que l'Etat compense cette recette à l'euro près. Les services fiscaux ne sont pas en mesure de fournir le distinguo entre recette fiscale et compensation. Le constat est que le levier fiscal pour les communes désormais n'existe que pour la Taxe foncière bâti et non bâti.

Madame le MAIRE présente le tableau d'évolution des taux appliqués par la commune. Elle indique que le tableau illustre une progression mineure et régulière sur le mandat, sauf à la fin où la hausse a été modulée en raison d'une augmentation plus forte des bases.

Madame le MAIRE indique que la commune est éligible à la DSR (Dotation de solidarité rurale), qui a compensé la baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Au total, sur 8 ans, la commune a connu une stabilité ou faible progression des dotations.

Madame le MAIRE passe à l'examen de la dette et des capacités de remboursement. L'annuité de la dette est en baisse en 2020 car un emprunt a été contracté en 2019 mais 4 autres sont terminés.

Madame le MAIRE présente l'encours de la dette et dit que cet indicateur montre que la commune est en capacité d'emprunter pour financer ses investissements. Le ratio encours de la dette/épargne brute à Vieillevigne est de 4,6 années et traduit une situation financière saine.

Madame le MAIRE présente un tableau de tous les emprunts en cours. Elle précise qu'ils ont tous été contractés à taux fixe. Pour les plus anciens, un examen de l'opportunité de renégocier les taux a été réalisé, mais le montant des pénalités de négociation la rendait peu intéressante.

Madame le MAIRE présente la capacité d'autofinancement de la commune et indique que lors du mandat précédent l'objectif fixé était de ne pas descendre en dessous de 600 000 € d'épargne brute afin de préserver la capacité d'autofinancement.

Madame le MAIRE présente ensuite les dépenses d'investissement prévues pour 2021, qui seront examinées lors du vote du Budget prévisionnel.

Madame le MAIRE précise que l'emprunt d'équilibre prévu au Budget ne tient pas compte du caractère pluriannuel des investissements inscrits ni des subventions pas encore notifiées. Cet emprunt d'équilibre ne sera déclenché qu'en cas de besoin.

Madame le MAIRE présente les orientations financières. Chaque année les dépenses de fonctionnement sont optimisées, en revoyant les contrats de maintenance, les consommations. Pour augmenter les recettes, les leviers fiscal et tarifaire peuvent être utilisés ; mais ces coûts doivent rester adaptés aux familles. Le calendrier des investissements est prévu en cohérence avec les capacités financières de la commune. Aussi, la commune reste en vigilance sur les appels à projets (demandes de subventions). Enfin, le recours à l'emprunt est activé quand c'est nécessaire.

Alain BOUCHER dit que l'étude financière en cours sera très utile pour bien évaluer les capacités d'investissement pour le mandat.

Madame le MAIRE confirme que c'est bien dans cet objectif que cette étude financière a été lancée.

Madame le MAIRE dit que le conseil a délibéré pour créer un Budget Annexe Lotissements.

André LEBRETON demande s'il y a un seul Budget même si plusieurs lotissements sont en projet.

Madame le MAIRE confirme qu'un seul Budget Annexe est nécessaire, les différents lotissements sont individualisés par opération.

Sylvain MOULET demande pourquoi on appelle le budget annexe « Lotissement communal »

Madame le MAIRE confirme qu'en effet il pourrait être appelé au pluriel.

Le débat d'orientation budgétaire 2021 a eu lieu.

### **3 – Annulation de la DM N°4 – année 2020 – Budget Commune**

Madame le MAIRE explique qu'à la demande de la Trésorerie de Clisson la délibération correspondant au transfert du déficit d'investissement du budget annexe clôturé Assainissement doit être retirée.

André LEBRETON demande pourquoi cette délibération doit être retirée.

Madame le MAIRE explique que la délibération avait été prise à la demande de la Trésorerie mais que finalement elle n'était nécessaire, une erreur qui s'explique par la complexité des opérations comptables exceptionnelles nécessaires suite au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité

#### **4 - Approbation du Compte de gestion 2020 du Budget annexe de l'Assainissement**

Madame le MAIRE présente le compte de gestion 2020 du Budget Assainissement.

Question adoptée à l'unanimité.

#### **5 – Remplacement des fenêtres de l'école publique Paul Emile Victor – approbation du programme et demande de subvention**

Martial RICHARD explique les travaux de remplacement des fenêtres qui sont prévus à l'école Paul-Emile-Victor ainsi que la subvention à laquelle cette opération est éligible.

Madame le MAIRE dit que depuis dix ans la commune a engagé un Programme pluriannuel des investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments. Depuis 2010 ces investissements ciblés ont représenté 400 000 €.

Vanessa BROCHARD demande si la dotation DSIL « Rénovation énergétique » est prévue seulement pour 2021 et si d'autres opérations ne pourraient pas faire l'objet d'une demande de subvention

Madame le MAIRE précise qu'en effet cette subvention est aussi demandée pour les travaux d'isolation du Boulodrome.

Question adoptée à l'unanimité

#### **6 – Travaux de rénovation du Boulodrome – approbation du programme et demande de subvention**

Martial RICHARD présente le programme des travaux d'isolation et de rénovation du boulodrome. Il précise que ce programme a été vu par la Commission Bâtiments. Le programme prévoit l'isolation du plafond pour améliorer le confort en hiver et le remplacement de l'éclairage néon par des leds.

Madame le MAIRE précise que le taux de subvention possible est inférieur à celui des fenêtres de l'école car il y a une majoration pour les bâtiments scolaires.

Evelyne RAULET demande quel est le taux de fréquentation du Boulodrome.

Alain BOUCHER indique que l'association a entre 60 et 70 adhérents.

Daniel BONNET dit que l'équipement est aussi utilisé par le Foyer Tournesol et par le Foyer Retraite.

Sylvain MOULET indique que lors du conseil précédent les devis ont été présentés.

Martial RICHARD explique qu'il s'agit des restes à réaliser du budget 2020.

Madame le MAIRE précise que la délibération est nécessaire pour la demande de subvention.

Adrien REMAUD demande comment est fait le suivi des consommations.

Martial RICHARD indique que les tableaux des consommations sont suivis pour chaque bâtiment.

Alain BOUCHER dit que les travaux seront faits en mai-juin de cette année

Question adoptée à l'unanimité

## **7 – Programme Local de l'Habitat – avis sur le projet arrêté de Clisson Sèvre & Maine Agglo**

Daniel BONNET explique que le Programme local de l'habitat (PLH) est obligatoire dans toutes les Communautés d'agglomération. Il indique qu'il a été présenté à la Commission Urbanisme.

Daniel BONNET présente les objectifs retenus et les enjeux identifiés pour le PLH de l'Agglomération, ainsi que les 5 orientations et les 15 actions retenues.

Daniel BONNET explique que certains secteurs économiques sont en demande de solutions d'hébergement pour des employés saisonniers.

Daniel BONNET présente le calendrier d'élaboration avec un objectif d'approbation par le Conseil communautaire en juin 2021.

Sylvain MOULET demande qui rédige le document.

Daniel BONNET explique que le diagnostic a été fait par les élus qui ont fait un travail de terrain sur chaque commune.

Madame le MAIRE précise qu'outre ce travail de terrain il y a eu de nombreuses réunions entre les élus avec l'agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran).

Madame le MAIRE ajoute que l'exemple de Vieilleville a été pris en compte car la commune a été novatrice, par exemple avec le village seniors . Pour d'autres communes les priorités seront le logement d'urgence, ou le logement des gens du voyage. Tous ces éléments ont été déclinés dans un programme de 6 ans en fonction des besoins identifiés et de la capacité à faire. Le PLH est porté par l'Agglomération avec passage en conseil municipal.

André LEBRETON dit que pour lui ce document est inutile ou pas loin et se demande si ce n'est pas un moyen d'obliger à prendre un PLUi après.

Alain BOUCHER dit que le plus important pour Vieilleville est de pouvoir construire des logements.

Avis favorable adopté par :23 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Évelyne RAULET), 2 voix CONTRE (André LEBRETON, Sylvain MOULET), 2 ABSTENTIONS (Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON)

## **8 – Travaux de dépollution et de création de voirie avenue de l'Atlantique – approbation de programme et demande de subvention**

Daniel BONNET explique que le site avait été acheté par la commune pour créer un accès aux terrains à vocation d'habitat situés derrière.

André LEBRETON demande si les coûts de dépollution s'ajoutent aux coûts de démolition

Madame le MAIRE confirme que c'est le cas.

André LEBRETON demande si un projet est déjà établi pour l'accès voirie.

Daniel BONNET indique que c'est en cours et qu'une esquisse pourra être présentée à la prochaine Commission Urbanisme.

Adrien REMAUD demande si on sait déjà quel volume de terre devra être traité.

Daniel BONNET indique que les analyses qui sont en cours par une société spécialisée permettront de déterminer le degré de pollution des terres.

Question adoptée à l'unanimité

### **9 – Cession de parcelle Avenue de l'Atlantique**

Daniel BONNET présenté la proposition de cession d'une partie de la parcelle communale pour la construction d'une clinique vétérinaire.

Madame le MAIRE précise que le prix de vente a été établi très précisément en fonction des ventes du même type. Elle explique que le coût de l'opération est le prix d'achat, de déconstruction et de dépollution du site. Le prix de vente tient compte des prix du marché.

Madame le MAIRE dit que c'est important pour la commune de maintenir cette activité économique à Vieillevigne.

Sylvain MOULET demande si le prix de vente est supérieur au coût de l'opération.

Madame le MAIRE rappelle que le prix de vente doit être établi en fonction des prix de vente d'autres terrains similaires. L'opportunité de l'opération est donnée aussi par la volonté de maintenir la clinique vétérinaire sur la commune.

Daniel BONNET précise aussi que cette vente ne concerne qu'une fraction de la parcelle et que 19 000 m<sup>2</sup> environ restent propriété de la commune, donc c'est normal que la seule vente de cette partie ne couvre pas l'ensemble des coûts.

Question adoptée à l'unanimité.

### **10 – Cession de parcelle bâtie située au 7 avenue de L'Hommetière – rectification erreur matérielle**

Daniel BONNET explique s'il s'agit de la correction d'une erreur matérielle sur l'acte de vente.

Madame le MAIRE explique que la maison originale avait été acquise par la commune pour pouvoir élargir et sécuriser le carrefour. Une fois les travaux réalisés, la maison avait été vendue, après une division parcellaire. Mais les propriétaires historiques étaient restés rattachés à la propriété. Il n'y a pas d'incidence financière sur le prix.

Sylvain MOULET demande le montant des frais d'acte à la charge de la commune.

Daniel BONNET précise que c'est un montant mineur qui pourra être communiqué dès que le notaire le transmettra.

Madame le MAIRE ne prend pas part au vote

Question adopté par : 25 voix POUR de Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET, Évelyne RAULET, 1 ABSTENTION d'André LEBRETON

## **11 – Acquisition de parcelle – rue des Jardins**

Daniel BONNET explique que la commune se propose d'acquérir une parcelle de 7m2 sur le secteur de l'Emplacement réservé n°7

Question adoptée à l'unanimité

## **12 - Décisions prises dans le cadre des délégations du maire**

Madame le MAIRE présente les décisions prises au titre de ses délégations

Sylvain MOULET demande des précisions concernant le recours contre le permis d'aménager.

Madame le MAIRE dit que des informations seront données quand ce sera possible sur les procédures en cours.

Alain BOUCHER revient sur ses propos lors de l'examen du PLH. Il dit que Vieillevigne aujourd'hui a besoin de pouvoir proposer des logements aux familles qui souhaitent s'y installer.

Madame le MAIRE dit qu'elle souhaite aborder la question de la sécurité. Quelques personnes ne doivent pas polluer toute une population qui se comporte de manière exemplaire. Actuellement la mairie travaille en lien étroit avec la Gendarmerie. Le système de vidéo-protection est déployé, avec un dernier site équipé en 2020. La réflexion est également en cours sur des actions de prévention, à destination de certaines catégories d'âge et notamment les jeunes qu'on doit intégrer à la vie de la cité.

Madame le MAIRE fait également un point sur le déploiement de la fibre optique en cours. Les travaux d'installation ont commencé sur la Zone d'activité Beausoleil et les alentours. Le tissu économique diffus et les zones d'habitation seront également équipées, à horizon 2022 selon le calendrier présenté par le département de Loire Atlantique. .

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.